



Qui doit intervenir pour faire réparer erreur avocate

Par Roitout

Madame Monsieur

Bonjour

Pour obtenir réparation de l'iniquité pécuniaire subie lors de la commercialisation d'un lotissement communal j'ai confié mon dossier à une avocate. Après quelques mois d'étude elle a remis son mémoire, la veille de l'audience du tribunal administratif, à la partie adverse qui a dénoncé cette communication tardive et obtenu l'annulation du jugement qui réparait cette injustice au motif « le caractère contradictoire de la procédure a été méconnu ». De surcroît son mémoire éludait presque tous les éléments irréfragables justificatifs de cette injustice notamment un « faux en écriture publique » délibération municipale qui vend ou offre sous l'appellation fallacieuse de « pré » une partie de terrain constructible d'un lot au bénéfice d'un coloti très privilégié.

Est-ce l'avocate ou le client qui l'a rémunérée qui responsable de cette annulation avec ses conséquences pécuniaires.

Aurez-vous l'obligeance de me préciser si je dois, normalement, obtenir réparation ? Dans l'affirmative qui dois-je solliciter dans le milieu professionnel et/ou dans le domaine judiciaire pour obtenir réparation ?

D'avance, je vous remercie

Par isernon

bonjour,

doit-on comprendre que le jugement qui vous était favorable a été infirmé par la cour d'appel ?

il ne vous reste que la conseil d'Etat.

salutations